

*Veillez renvoyer le document complété et signé
par e-mail à :*

IBAN : BE.....

Nom de l'institution :

n° de carte: [] [] [] [] - [] [] [] [] - [] [] [] [] - [] [] [] []

Déclaration Common Reporting Standard - CRS

Le Common Reporting Standard (CRS) un système d'échange automatique de données bancaires entre les pays participants, dont la Belgique. En tant qu'institution financière, Belfius Banque est tenue par la loi de vérifier si un client a son domicile fiscal dans un pays CRS, de manière à procéder, le cas échéant, à l'échange d'informations.

1. Données d'identification du client

Données client

Titre : Sexe :
Nom : Prénom :
Nationalité : Langue :
Etat civil : Extension
d'état civil :
Date de naissance :
Lieu de naissance : Pays de naissance :
Type de doc. ID : Numéro de doc. ID :
Début validité : Fin validité :

Données adresse

Adresse légale : Rue/N°/Boîte :
Code postale/localité : Pays :
Résidence: Rue/N°/Boîte :
Code postale/localité : Pays :

Données fiscales

Résidence fiscale* : Numéro
d'identification fiscale (TIN) :
Résidence fiscale* : Numéro
d'identification fiscale (TIN) :

* Plus qu'une résidence fiscale possible

Explication:

- Fondamentalement, vous êtes résident fiscal du pays où vous êtes assujéti à l'impôt des personnes physiques, étant donné que vous y êtes domicilié ou que vous y avez résidence principale.
- Les autorités fiscales de votre résidence ont recours à ce code unique pour vous identifier.
- Si votre domicile fiscal est la Belgique, il n'y aura pas d'échange de données. Vous n'êtes donc pas tenu de saisir un numéro d'identification fiscal. Pour de plus amples informations sur le numéro d'identification fiscal utilisé dans d'autres pays, rendez-vous sur belfius.be/CRS. Veuillez noter que certains pays ne connaissant pas le numéro d'identification fiscal.

*Veillez renvoyer le document complété et signé
par e-mail à :*

Déclaration raisonnable

Explication:

Vous n'êtes tenu de remplir cette déclaration que lorsque le pays de votre domicile fiscal est différent du pays où vous résidez ou où vous recevez le courrier de Belfius Banque. Dans ce cas, vous pouvez cocher une des déclarations ci-dessous ou rédiger vous-même une déclaration.

- J'étudie à l'étranger et je ne suis pas un résident fiscal du pays où je séjourne.
- Je travaille pour une institution internationale.
- Je suis affecté à un poste diplomatique ou dans une ambassade.
- Autre raison pour laquelle je ne suis pas résident fiscal du pays où je suis séjourné ou où est envoyé mon courrier:

.....
.....
.....

Attention: dans tous les cas ci-dessus, vous devez joindre aussitôt les pièces justificatives.

Je m'engage à communiquer immédiatement à Belfius Banque tout changement susceptible d'invalider la présente déclaration.

1.1. Loi sur la protection de la vie privée des personnes physiques

Belfius Banque, les autres entités du groupe Belfius, ses ayants cause respectivement à titre universel (après fusion, scission, apport ou autre) et à titre particulier (après cession, subrogation ou autre) et les sociétés avec lesquelles elle(s)/ils est/sont contractuellement lié(e)(s) dans le cadre de ses/leurs activités, traitent les données à caractère personnel du client. La protection des données à caractère personnel est définie par la loi. Le traitement peut comporter une communication ou un échange de données entre les entités du groupe Belfius.

Les objectifs visés par le traitement des données à caractère personnel par Belfius Banque ainsi que les droits du client sont expliqués dans la charte sur la vie privée. Cette charte fait partie de la relation contractuelle avec le client et est opposable au client.

Elle est disponible en agence et peut également être consultée sur belfius.be/privacycharter.

1.2. Documents à joindre

- copie carte d'identité
- Attestation cohabitants légaux (si d'application)
- Preuve « Déclaration raisonnable » (si d'application)

2. Données Carte

N° de carte: - - -

Attribuée par

- Utilisation paiements internes
 paiements externes

- Services Self-Service Banking : Retraits d'espèces (en euros)
 Bancontact/Maestro : Retraits d'espèces (en euros / dans une autre devise)
 Paiements avec et sans code secret

À la demande explicite d'un ou plusieurs services liés à la carte peuvent être supprimées. Je confirme avoir pris connaissance de la grille des limites proposées par Belfius Banque.

Les valeurs maximum suivantes sont d'application à la signature:

- | | | |
|----------|---|----------|
| Limites: | - Montant maximum/jour des retraits d'espèces par carte via BC/Maestro, SSB | 650 EUR |
| | - Montant maximum/semaine des retraits d'espèces et des paiements par carte | 2500 EUR |

*Veillez renvoyer le document complété et signé
par e-mail à :*

Le soussigné déclare avoir reçu et accepté les **Conditions Générales de Belfius EasyCard**.
Le soussigné déclare avoir reçu et accepté le **Règlement Général des Opérations**.

Fait le en 2 exemplaires. Chaque partie déclare avoir reçu un exemplaire.

Nom + prénom

Pour Belfius Banque.

Signature



Patrick Devis



Philippe Dedobbeleer